

Règlement du concours photo 2020

Vallée de la Renaudie

« *Le vrai du faux* »

Article 1 : Objet du concours

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec Eric Lamothe (photographe local), l'Office du Tourisme La Rochefoucauld lez Périgord et Instants Pixels (photographe à La Rochefoucauld), organise un concours photo dans le cadre du programme « Une Réserve près de chez vous : la vallée de la Renaudie » destiné à faire découvrir la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la vallée de la Renaudie (Charente).

Le thème du concours 2020 est : « Le vrai du faux ». Les candidats sont invités à aborder ce thème dans toutes ses acceptions, au sens propre, comme au figuré.

Article 2 : Participation

Ce concours individuel est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs, à l'exception des organisateurs, partenaires et membres du jury. Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à la condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs représentants légaux.

Article 3 : Dates

Les dates d'ouverture et clôture du concours sont les suivantes : **1^{er} juin 2020 – 31 août 2020.**

Article 4 : Conditions du concours

Les photos devront représenter un paysage, une espèce animale ou végétale et seront prises, durant la période du concours, uniquement sur les sentiers de la Réserve Naturelle, conformément au règlement de la RNR qui interdit la déambulation en dehors des itinéraires ouverts au public.

Le nombre de photos par participant est limité à deux.

Aucune personne physique identifiable ne doit apparaître sur les photos.

Les participants doivent être auteurs des photos et ne peuvent pas avoir de statuts professionnels.

Les lauréats du 1er prix des 4 dernières éditions ne peuvent remporter une nouvelle fois la 1re place du concours. Ils peuvent néanmoins participer et concourir pour la 2e ou 3e place.

Les participants devront impérativement respecter toutes les règles liées à la crise sanitaire 2020. Les photographies prises dans des conditions contrevenant à ces règles seront refusées.

Article 5 : Exigences techniques

Les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur, prises avec tout type de matériel photographique à l'exception de drone.

Les photos proposées ne devront comporter ni signe distinctif, ni mention particulière (tels que noms, signature, initiales, marque d'identification, copyright...), ni montage, ni retouches. Les recadrages et les ajustements classiques (lumière, contraste et balance des blancs) sont toutefois admis.

Chaque photo devra comporter un titre qui figurera dans le nom du fichier.

Les fichiers devront être au format .jpeg uniquement, être de qualité suffisante et ne pas dépasser 8 Mo par photo.

Article 6 : Transmission des photos

Les participants transmettront leur(s) photos(s), avant le 31 août 2020 minuit, par message électronique, à l'adresse suivante :

concours-renaudie@cen-na.org

Chaque participant(e) précisera dans son message : son nom, prénom, âge, adresse mail, numéro de téléphone, le jour et si possible la localisation de l'endroit où a été prise chaque photo.

Article 7 : Jury, sélection et remise des prix

Le jury est composé de membres du CEN Nouvelle Aquitaine et de partenaires.

Il sélectionnera en toute indépendance trois photos qui répondront notamment aux critères suivants : la qualité artistique et esthétique, l'originalité, l'éthique, le respect des espèces et des milieux, le respect du présent règlement et celui de la Réserve Naturelle Régionale.
La remise des prix est prévue le vendredi 16 octobre 2020 à 18h30 au château de Montbron. Les trois lauréats y recevront un lot.

Article 8 : Droit d'auteur

Ce concours respecte le droit d'auteur.

Il ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits liée à la publication du palmarès et la promotion du concours, par tous moyens (informations, affichages, projections, sites internet, réseaux sociaux...), sur une durée maximale de cinq ans (à compter de la date effective de la remise des prix), avec mention du nom des auteurs et sans modification.

Aucun fichier, photo ou document fourni ne sera rendu.

Article 9 : Annulation

En cas de force majeure (notamment lié à la crise sanitaire 2020), ce concours peut être annulé à tout moment, sans préavis et sans aucun dédommagement possible.

Article 10 : Acceptation du règlement et renseignements

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tout renseignement, s'adresser à : CEN de Nouvelle Aquitaine antenne Charente, 46 rue de Québec - 16000 ANGOULEME / Tél.

05 45 90 39 68 - 06 15 33 37 89 / concours-renaudie@cen-na.org



Siège : Saint-Gence

6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org

Site de Billère

28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-na.org

Site de Poitiers

44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-na.org